ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

recherche : budget

Question écrite n° 16320

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur les perspectives de la recherche en France. Alors que des témoignages de plus en plus inquiets se font entendre pour dénoncer les difficultés récurrentes de la recherche française - baisse des vocations, exil des chercheurs, diminution des dépôts de brevets - la récente réduction des dépenses d'intervention et d'investissement du ministère de la recherche, opérée dans le cadre du plan de rigueur budgétaire, fait craindre une aggravation de la situation, déjà préoccupante de ce secteur. Il la remercie de lui indiquer comment elle entend mener, dans ces conditions, la politique de soutien et de relance que les professionnels de la recherche attendent.

Texte de la réponse

Afin de mettre un terme à l'aggravation des déficits publics accumulés par les précédents gouvernements, il a été décidé de procéder à des annulations de crédits sur l'ensemble du budget de l'Etat hors intérieur, justice et défense. L'annulation des crédits publics de rémunération, de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des établissements publics de recherche qui a été décidée par le Gouvernement est de 2,1 % de leur budget global. Pour ce qui concerne le plus grand de ces établissements, le CNRS, la réduction effective de l'ensemble des crédits publics de fonctionnement et d'investissement représente une fraction de 9,3 % des crédits publics, hors masse salariale, figurant dans le budget 2003 du centre voté par son conseil d'administration en décembre 2002. Les réserves de précaution, qui portaient sur un taux de 30 % de l'ensemble des crédits de fonctionnement et d'investissement avant annulation, constituaient une simple procédure de régulation du rythme de consommation des crédits et ne sauraient être confondues avec une perte de ressources. De fait, le Premier ministre a fait part de sa décision de libérer de manière anticipée pour les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) le montant des crédits ayant fait l'objet d'une mise en réserve temporaire au-delà du montant des crédits déjà annulés. Cette décision, positive pour la recherche française, permet de limiter l'impact des mesures nécessaires que le Gouvernement est conduit à prendre pour restaurer l'équilibre des finances publiques dans un contexte économique difficile. Sur un plan général, les efforts de recherche scientifique et de développement technologique entrepris aujourd'hui préparent l'avenir à long terme du pays. Il est donc nécessaire de proposer un nouvel élan pour la recherche et le développement technologique. L'enjeu est de taille : il s'agit de construire une société de l'intelligence, une France de la connaissance qui soit aussi une France de la croissance et du progrès dans le contexte de la structuration de l'espace européen de la recherche. Il s'agit d'abord de donner un nouvel appétit de science à la jeunesse et plus largement à l'ensemble de notre pays, fondé sur une saine ambition d'une préparation maîtrisée de son avenir s'appuyant sur la connaissance et le partage des savoirs, le goût de la créativité et de l'innovation. C'est cette part d'enthousiasme et de rêve que le ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies se doit de porter. Les Quinze ont fixé pour objectif à l'Europe, lors du sommet de Barcelone, de porter la dépense intérieure de recherche et de développement à 3 % du PIB à l'horizon 2010. Cet objectif a été réaffirmé pour la France, conjointement par le Président de la République et par le Premier ministre, lors de son discours de

politique générale devant l'Assemblée nationale, le 3 juillet 2002. Dans ce cadre, l'élan voulu pour la recherche publique, au-delà de ses finalités propres, notamment en recherche fondamentale dans un esprit très ouvert d'une exploration de champs nouveaux, doit servir de levier à l'ensemble de la recherche nationale et principalement à l'effort de recherche et de développement technologique des entreprises. Le Gouvernement entend dans cette perspective : mobiliser le potentiel des chercheurs et des enseignants-chercheurs en encourageant l'excellence et la créativité ; développer les collaborations et les synergies entre les laboratoires publics et universitaires, d'une part, et ceux des entreprises, d'autre part ; renforcer les mesures en faveur de l'innovation et du transfert technologique ; donner à la France un rôle moteur dans la construction de l'espace européen de la recherche ; placer la recherche au sein des débats de société ; promouvoir le développement et la diffusion des nouvelles technologies. A cette fin, la politique gouvernementale de recherche s'articule notamment autour des deux axes prioritaires suivants : 1° Attirer les jeunes vers la recherche. Afin de rendre les filières scientifiques plus attractives, le budget 2003 prévoit une revalorisation des allocations de recherche et la création de contrats pour les post-doctorants. Le nombre de bourses de conventions industrielles de formation par la recherche en entreprise (CIFRE) sera également augmenté. Cette mesure est importante, notamment pour le développement de la recherche privée et le partenariat des entreprises avec les établissements publics. Une approche pluriannuelle de l'emploi est mise en place et combinera la réduction du nombre d'emplois permanents, l'accroissement des effectifs dans l'enseignement supérieur et la possibilité de recrutement de 400 post-doctorants dans les établissements de recherche. Ce budget permettra également de promouvoir les domaines de recherche les plus prometteurs par une politique de soutien spécifique aux laboratoires publics pour des programmes finalisés, développés au sein des établissements publics et en partenariat avec les entreprises ; 2° Développer une recherche publique forte et soutenir l'innovation par des liens plus étroits entre recherche publique et privée. L'accroissement des moyens de la recherche universitaire, la garantie des moyens pour les établissements, un dispositif souple de recrutement de post-doctorants, le maintien des autorisations de programmes du Fonds national de la science (FNS) et la contribution à la construction de l'espace européen de la recherche sont autant de mesures nécessaires pour inscrire la recherche de notre pays dans la compétitivité internationale. Parallèlement, le ministère soutiendra et encouragera la recherche industrielle particulièrement tournée vers les petites et moyennes entreprises (PME) et les nouvelles technologies, notamment par la consolidation des autorisations de programme du Fonds de la recherche technologique (FRT) et par le soutien au transfert technologique et aux incubateurs. La recherche est effectivement une priorité de ce gouvernement dans un contexte budgétaire contraint. En dépit des annulations de crédits nécessitées par les difficultés économiques globales, en utilisant les crédits disponibles, les établissements publics de recherche ont des moyens équivalents aux années antérieures.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Balligand
Circonscription : Aisne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16320
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : recherche
Ministère attributaire : recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2868
Réponse publiée le : 9 juin 2003, page 4593